

Le 20 juillet 2016

Madame, Monsieur, A la population
01400 SANDRANS

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion public n° 26 du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Lundi 25 Juillet 2016 à 20H00
A la mairie

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Bernard OLLAGNIER

Ordre du jour :

a / Approbation du compte rendu n° 25 du 27 Juin 2016

b / Délibération

1-Transfert du budget Assainissement au budget Communal

Suite à la reprise des compétences du budget assainissement par la communauté de communes Chalaronne Centre au 1 Janvier 2017 et vu que celui-ci sera exédentaire sur l'exercice 2016, un montant de 34 000 euros est à transférer au budget communal, à titre exceptionnel. Une décision modificative est à prendre pour rééquilibrer la section fonctionnement du budget assainissement, selon les directives de Monsieur Mariotti, inspecteur divisionnaire au Trésor Public.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur le transfert d'un montant de 34 000 euros du budget assainissement sur le budget communal et sur la décision modificative.

2-Emprunt pour la rénovation de l'appartement du presbytère

Dans le cadre de la rénovation de l'appartement du presbytère et des démarches effectuées auprès des établissements bancaires pour l'octroi d'un prêt de 50 000 euros, plusieurs offres sont proposées :

Etablissement bancaire	Taux	Annuelle	Durée	Frais de dossier
Crédit Agricole	1.27 %	4518.58 €	144 mois	100 €
Crédit Agricole	1.27 %	5355.86 €	120 mois	100€
Banque Populaire	1.45 %	4515.18 €	144 mois	0 €
Banque Populaire	1.55 %	3713.66 €	180 mois	0€
Caisse d'épargne	1.24 %	5348.44 €	120 mois	200 €

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur les différentes offres de prêts et autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs au prêt retenu.

3-Renforcement des mesures de sécurité, Feux d'artifice du 20 Août 2016

Monsieur le préfet de l'Ain, Laurent Touvet, nous informe du renforcement des mesures de sécurité dans le contexte postérieur à l'attentat de Nice. Dans le cadre du feu d'artifice prévu le 20 Août prochain sur la commune, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour décider du maintien ou non de cet événement, en fonction des directives de la gendarmerie et de l'article l-2212-2 3° du CGCT ci-joint.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur le maintien ou non du feu d'artifice prévu le Samedi 20 Août prochain.

4-Vente du terrain jouxtant le presbytère pour une contenance de 2200 m² (cadastré D 110, 111, 112 et 330) à la société Dynacité

Suite au retrait de la SCCV du bourg dans l'achat du terrain du presbytère, Dynacité nous confirme par courrier sa volonté d'acquérir le terrain pour la réalisation d'un programme de logements, moyennant la somme de 260 000 euros HT et sous conditions suspensives suivantes :

- Validation du principe de l'acquisition par le bureau de Dynacité
- Avis favorable des services fiscaux
- Transmission des diagnostics nécessaires à la vente
- Décision du conseil municipal

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur la vente du terrain jouxtant le presbytère à la société Dynacité.

c/ Questions diverses et informations

- **Camping Le Cocagne** : Courrier de Monsieur Domenech nous informant de son intention de procéder à l'abatage de plusieurs arbres sur le camping.